

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 17 mars 2015 une note d'information simplifiée définitive relative à l'augmentation de capital de TOTAL SA réservée aux salariés du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des entités suivantes : TOTAL MAROC, OUARGAZ, GAZBER et MAHATTA.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 18 000 000 actions. Au Maroc, la période de souscription/rétractation s'étalera du 18 au 20 mars 2015 inclus. Le prix de souscription s'établit à 37,5 euros soit 401,25 DH

La note d'information simplifiée préliminaire est complétée par :

- Le DIC1 du FCPE «TOTAL Actionnariat International Relais 2015» agréé par l'AMF sous le numéro de code AMF : (C) 990000113579 et son règlement ;
- Le DIC1 du FCPE «TOTAL Actionnariat International Capitalisation A» agréé par l'AMF sous le numéro de code AMF : (C) 99000080669 et son règlement ;
- Le règlement du PEG – A de TOTAL SA et son avenant du 15 juillet 2014;
- Le document de référence 2013 déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2014 sous le numéro D14-0215.

L'intégralité de la note d'information simplifiée définitive visée par le CDVM ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI ainsi que des filiales marocaines précitées.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdv.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdv.gov.ma

CP/EM/003/2015

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières